

## **Assurance assistance rapatriement, responsabilité civile et frais médicaux**

Une assurance rapatriement aux frais réels, responsabilité civile et couverture médicale est facultative pour tous les pays de l'Union Européenne mais **obligatoire pour tous les pays hors de l'Union Européenne**. Cette assurance est à souscrire au moment de l'inscription (case à cocher sur le formulaire d'inscription). Nous vous proposons de prendre l'assurance-assistance du groupe CONTACT ASSISTANCE N° 0899966\*01, valable partout sauf en France et pour tout voyage d'une durée inférieure ou égale à 90 jours consécutifs, au prix spécial de 35 euros. Cette assurance est non remboursable. Les conditions générales sont disponibles dans nos locaux et peuvent vous être envoyées par courrier en cas de souscription. Si vous disposez déjà d'une telle assurance, il vous suffit de joindre une attestation ou un justificatif à votre fiche d'inscription.